



V a u C l u s e T é l é G r a p h e I l l u s T r é

01/06/25

EDITO

Adresse du Conseil National de la CGT Finances Publiques

Les délégués CGT Finances Publiques réunis en Conseil National au Verdon (33) réaffirment leur engagement pour la paix par l'arrêt des conflits avec des cessez-le feu immédiats, la fin des violations du droit international, tout particulièrement en Palestine où un génocide est en cours.

Face aux crises multiples et croissantes du capitalisme, nous assistons à la montée des réponses autoritaires et antidémocratiques. En France, un gouvernement illégitime nous entraîne dans une économie de guerre, avec 413 milliards de loi de programmation militaire, qui impliquera la poursuite de la destruction de notre modèle social.

Nos services publics, et tout particulièrement ceux des finances publiques, sont sans cesse fragilisés par des coupes budgétaires, dont les 40 milliards d'économies supplémentaires exigés par le gouvernement, qui ont pour conséquence le maintien du gel du point d'indice, la réduction continue d'effectifs et de structures nécessaires à nos missions et aboutissent à un recul de l'intérêt général tandis que sont maintenus les cadeaux fiscaux et sociaux aux plus riches. Nous n'acceptons pas cette nouvelle saignée.

Nos conditions de travail se dégradent significativement, avec une situation telle que l'a connue « France Telecom ». Cette année 2025 compte déjà une dizaine de suicides et de tentatives de suicides d'agents de la DGFIP. La souffrance au travail est bien réelle !

Les restructurations incessantes et une nouvelle revue des missions menacent tous les services et tous les métiers de la DGFIP.

Comme le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics qui exclut la protection fonctionnelle, tous les agents sont concernés.

Ces coupes budgétaires entravent aussi toute avancée en matière d'égalité femme-homme et une réelle prise en compte des travailleurs en situation de handicap.

Pour toutes ces raisons, il est donc urgent de s'organiser et agir avec la CGT.

La CGT Finances Publiques revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emploi et des recrutements statutaires immédiats à hauteur des besoins,
- un maillage territorial de proximité de pleine compétence,
- une revalorisation immédiate de 10 % des rémunérations et des pensions, la compensation de la perte de pouvoir d'achat et [le retour de la GIPA](#),
- la rémunération complète, [sans jour de carence](#), [des congés de maladie ordinaire](#),
- l'[abandon des affectations au choix et au fil de l'eau](#).

La secu un bien commun

Il y a 80 ans en octobre 1945 au sortir de la Seconde guerre mondiale, Ambroise Croizat, ministre du Travail, crée la Sécurité sociale inspirée du programme du Conseil national de la Résistance.

À l'époque, l'objectif est de protéger la population des risques liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail, voire au décès, mais aussi de permettre aux familles et aux retraitées de vivre dignement. Grâce à la Sécurité sociale, basée sur les principes de solidarité et d'universalité, tous les citoyens, quelles que soient leurs professions, leurs situations personnelles et financières sont protégées.

Dans un pays dévasté et exsangue au sortir de la guerre, le financement de la Sécurité sociale était assuré par le prélèvement de cotisations sociales sur le salaire. Dès le début, bien que cela n'impacte en rien son patrimoine, le patronat a tenté de combattre l'idée de prélèvement pour financer la Sécurité sociale. Dès le départ il aurait préféré engranger plus de profit.

Mais le rapport de force, 5 millions d'adhérents à la Cgt et son influence ont permis l'avancée sociale majeure du XXe siècle en France. La création de la Sécurité sociale a aussi été profitable pour les employeurs qui ont ainsi bénéficié d'une main d'œuvre en bonne santé, qui n'a pas à se soucier du lendemain, et donc plus productive. Sans oublier que, depuis sa création, la Sécurité sociale a joué un rôle de solidarité et d'amortisseur social face aux crises économiques, boursières et sanitaires et a permis de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé. Mais l'obstination du patronat et des libéraux à se désengager de son financement collectif, basé sur les richesses créées par le travail, met en péril la Sécurité sociale et donc la santé et l'espérance de vie de la population.

Ainsi l'insistance du patronat pour exiger des gouvernements la mise en place d'exonération de cotisations sociales des employeurs diminuent fortement les recettes : 656 milliards en cumulé depuis 1992. Au fil des réformes régressives mises en œuvre depuis des années par les différents gouvernements, la part du financement par la cotisation sociale diminue au profit de l'impôt tel que la CSG supportée, surtout, par les salariés, les retraités et les privés d'emploi.

La mise en œuvre des lois de financement de la Sécurité sociale depuis 1996 a conduit à gérer la Sécurité sociale non plus en fonction des besoins de la population mais en fonction de recettes prévisionnelles votées au parlement ou imposées par l'article 49.3.

Les désengagements de la Sécurité sociale et le reste à charge zéro impacte les prises en charge des complémentaires santé qui ne cessent d'augmenter leurs tarifs (entre 8 et 10 % en 2025).

- 700 000 retraité-e-s n'ont plus de complémentaire santé et 1,6 millions ne se soignent plus ou peu, pour des raisons de coût.

Aujourd'hui en France, 6e puissance mondiale, l'espérance de vie en bonne santé recule. Le patronat, les libéraux martèlent que la France n'aurait plus les moyens de financer une Sécurité sociale telle qu'elle a été créée des solutions existe :

- Une Sécurité sociale intégrale qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort
- Un financement de la Sécurité sociale basée sur la cotisation sociale sur l'ensemble des revenus des salarié-e-s (salaire, intéressement, primes...) ainsi que les dividendes
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales
- La transformation de notre système de santé , la création d'un pôle public du médicament permettant de réintégrer sur le territoire la recherche, la création, la tarification.



Nos droits, pas une variable d'ajustement

À la DGFIP, les droits à congés sont souvent grignotés par la pression hiérarchique, les injonctions contradictoires, et la logique de "continuité de service" qui masque une sous dotation chronique. Pourtant, les congés ne sont pas un luxe : ce sont des droits statutaires, protecteurs, et indispensables à l'équilibre de vie et à la santé au travail.



Rappels essentiels

Aucun texte n'impose 50 % de présence pendant les vacances scolaires.

Les chefs de service ne peuvent pas refuser un congé sans motivation écrite.

Le refus doit être justifié par des nécessités de service

réelles, pas par habitude ou convenance.

Les agents à temps partiel, en télétravail, ou en situation de handicap conservent leurs droits pleins.

Les congés ne sont pas un confort à négocier. Ce sont des droits statutaires, conquis par la lutte collective, et qui garantissent un équilibre de vie, une santé durable et une reconnaissance du travail.

5 idées fausses qu'on entend encore trop souvent

- "Il faut 50% de présence pendant les vacances" → **Faux !**
- "Le chef peut refuser sans se justifier" → **Illégal !**
- "Si tu poses pas tes congés, tu les perds !" → **Pas si c'est empêché.**
- "Les récup, c'est pour les chefs" → **Non : tout dépassement doit être reconnu.**
- "C'est comme dans le privé" → **Non : le statut public nous protège.**

ce que dit la loi / Ce que fait la hiérarchie

Le droit	La réalité trop fréquente
Droit au congé annuel et ARTT	Pressions pour ne pas poser "trop longtemps"
Refus motivé exigé	Refus verbaux, sans explication
Récupérations pour heures dépassées	Non reconnues, ignorées
Pas de zones rouges	Maintien de quotas officieux

Ce qui coince / Ce que nous revendiquons

Blocage	Blocages concrets	Revendication CGT
Refus de congé	"On est déjà trop peu cet été"	Droit opposable + refus motivé
Récupérations ignorées	IR, permanences, horaires tardifs	Récup automatique validée
Demi-traitement après 90j	Agents fragilisés financièrement	Maintien du plein traitement
Inégalités parentales	Second parent = moins de droits	Égalité totale des congés parentaux

Alerte infos

Bercy nous a informé du choix de l'opérateur pour la santé et la prévoyance obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Leur choix s'est porté sur ALAN, une start up pour la santé, sans réseau physique, financée par des spéculateurs etc...et la GMF pour la prévoyance.

Les FD se sont unanimement insurgées contre ce choix contraire à ce qu'on a systématiquement porté. C'est pourquoi à l'unanimité, elles ont voté contre .

Les montants de cotisation à compter de janvier 2026 seront connus à partir de septembre 2025.

Vous trouverez ci-dessous les premières estimations :

Cotisation mensuelle des actifs	Hors participation de l'employeur	Participation déduite
Panier de soins – socle	72€	37€
Option 1	17€	12€
Option 2	37€	32€

Cotisation mensuelle	Panier de soin	Option 1	Option 2
Ayant droit – de 21 ans	37€	3€	7€
Conjoints	75€	13€	35€
Retraité (en moyenne)	106€	17€	36€

La CGTFIP continuera sans relâche à revendiquer un haut niveau de couverture en santé, prévoyance et d'action sociale et solidaire pour les actifs, leurs ayants droits et les retraités.



Assemblée Générale

La CGTFIP 84 te convie à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 20 juin 2025 au Parc des sports et des loisirs du comité d'entreprise de la SEPR ,route d'Entraigues chemin du Plan du Milieu 84700 SORGUES . Cette journée est à poser en autorisation d'absence.

